

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

L'Ultratrain, un moyen de transport à réviser obligatoirement selon le CRECA et l'AQLPA

Lévis, le 19 août 2004 - Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) considèrent que ce 6^e déraillement du CN impliquant l'Ultratrain pour une 2^e fois cette année, se veut une occasion de plus de prendre conscience de l'incidence des transports sur l'environnement.

Un système de transport performant en regard de l'environnement, est un système qui tient compte dans toutes ses décisions et ses actions, des caractéristiques du milieu naturel et des préoccupations des populations concernées. La détérioration de la santé des milieux naturels et de la qualité de vie en relation avec les systèmes de transport sont devenues des préoccupations majeures pour les citoyens.

Le déversement résultant du déraillement de l'Ultratrain le 17 août dernier s'est produit sur le territoire de la Grande plée Bleue. Une caractérisation réalisée par le CRECA au cours de l'été 2001, a permis de constater la présence de cinq espèces peu communes dans la région et deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Le CRECA avait suggéré à l'époque que cette tourbière reçoive le statut de réserve écologique.

La Grande plée Bleue constitue des réserves en eau potable, purifie les eaux de surface et les eaux souterraines, freine l'érosion, régularise les niveaux d'eau et atténue ainsi les effets néfastes des sécheresses et des inondations. De plus, elle procure un habitat à de nombreuses espèces animales.

La dynamique des mouvements de l'eau est complexe dans une tourbière et les propriétés absorbantes de la sphaigne pourraient rendre la décontamination ardue.

« La problématique du transport des matières dangereuses doit être davantage documentée de même que l'impact des déversements lors d'accident. De plus, l'approche environnementale dans la gestion du transport doit être privilégiée surtout en regard de l'aménagement d'infrastructures en milieu humide (marais, marécage, tourbière) qui devrait être évité » a déclaré le président du CRECA, M. Guy Lessard.

De son côté, l'AQLPA déplore le fait qu'à l'hiver 2003, le gouvernement du Québec sous l'administration Landry ait autorisé Ultramar à procéder à une augmentation importante de sa production sans audience publique. « Nous avons tenté en vain de mettre en garde le ministre de l'Environnement d'alors par rapport au fait que toute augmentation de production entraînerait forcément une augmentation des transports au moment où le réseau de transport ferroviaire semblait saturé, il y avait déjà eu quatre déraillements. Aujourd'hui, nous estimons plus que jamais qu'il faut changer le système de transport pour les produits pétroliers d'Ultramar, soit pour un oléoduc ou à tout le moins pour le doublement de la voie ferrée. Il en va de la sécurité des gens et de l'environnement » déclara M. André Bélisle, président de l'AQLPA.

-30-

Sources :

Guy Lessard, Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (418) 338-1906

André Bélisle, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (418) 642-1322